



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 13 janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – **salle du conseil**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 07 janvier 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, CHOLIERE Christine, SCEATS Fabienne, CASTILLE Sandrine, JEANVOI Nicole, et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, LIGAUD Guy, MERLET Pascal, COLLIN Alexis et ERTEL Sébastien.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BOISSEAU William (pouvoir à Madame BARRANGER Nathalie) et Monsieur SAVARY Yannick.

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Madame SCEATS Fabienne est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que la Municipalité a été affectée par le décès de Monsieur Michel GALLAND (ancien conseiller municipal) et présente les condoléances de l'ensemble du Conseil municipal à ses proches.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2021

R.A.S.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY indique que :

- Le protocole sanitaire évolue constamment ces derniers temps.
La municipalité essaie d'être la plus réactive possible pour s'adapter au mieux à ces changements.
Plusieurs cas positifs ont été décelés au sein de l'école depuis la rentrée scolaire.
- RESTORIA, notre prestataire pour la cantine, a fait part d'une augmentation de 6% de ses coûts du fait de l'impact économique actuel de la pandémie.
Néanmoins, celui-ci a indiqué ne pas répercuter cette hausse avant le prochain exercice.
- Suite au préavis de grève, le Service Minimum d'Accueil (S.M.A.) a été mis en place pour la journée du 13 janvier dans le respect du protocole de l'Education Nationale (12 enfants accueillis).
Monsieur ANTIGNY remercie à cette occasion l'ensemble du personnel municipal et les élus qui sont intervenus à cette occasion.

- L'I.E.N. a signalé que l'étude de la prochaine carte scolaire avait débutée. La municipalité souhaite conserver le demi-poste obtenu l'an dernier et l'indiquera rapidement aux autorités compétentes.

B- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD informe que :

- Les colis de Noël ont été distribués et les retours sont favorables.
Les chocolats remis aux aînés résidant en maison de retraite ont été fortement appréciés.
- L'opération « boîtes cadeaux », organisée par le C.I.A.S., a permis de récolter 11 colis pour les plus démunis.

C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

Madame CHOLIERE mentionne que :

- ASSOCIATIONS : les formulaires de demande de subvention pour l'exercice 2022 ont été transmis à chaque association le 11 janvier, pour un retour attendu au 08 février maximum.
- BULLETIN MUNICIPAL : la distribution a été réalisée samedi dernier au niveau du bourg.
Celui-ci a été édité à 680 exemplaires afin d'en disposer en mairie pour les nouveaux habitants et d'assurer la traditionnelle transmission auprès des communes de l'ancienne C.C.L.D.
- NACEL : le spectacle du 17 décembre (Guillaume ROUSSEAU) a été un succès (plus de 60 entrées).
Une interrogation subsiste quant au spectacle prévu pour le mois de février prochain compte tenu de la situation sanitaire actuelle.
- SHOT : compte tenu du contexte sanitaire actuel, Madame FRIOT sera contactée prochainement pour déterminer si la remise des prix (fixée le 11 février prochain) est maintenue ou reportée.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif, la commission va se réunir prochainement afin d'étudier les demandes de subventions des associations et définir les projets retenus pour l'exercice 2022.

D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

Monsieur SAVARY étant absent, Monsieur le Maire précise que la commission poursuit ses travaux.

E- Commission « Bâtiment et voirie »

Madame BARRANGER précise que :

- EGLISE : deux entreprises ont répondu à la consultation pour la maîtrise d'œuvre. L'A.D.A.C. vient de nous transmettre son analyse qu'il convient maintenant d'entériner en commission.
Ce sujet sera notamment abordé lors de la prochaine réunion du conseil municipal afin d'entériner le prestataire retenu et de notifier le marché.
Cette étape validée permettra par la suite de débiter les études nécessaires à la réhabilitation de l'église.
- MAISON MEDICALE : selon le résultat de la demande de subvention au titre de la D.E.T.R., la dernière tranche de travaux de réfection (façades et toiture) devrait être engagée cette année
- TUILERIE : Les divers chiffrages sont toujours en cours.
A réception de ceux-ci, une réflexion sera engagée quant aux travaux de restauration à mener.
- VOIRIE : deux programmes seront lancés cette année : l'un via le groupement de commandes de la C.C.L.S.T. (pour l'entretien courant de la voirie dans le cadre du plan pluriannuel instauré depuis le dernier mandat) et l'autre afin de résorber les soucis rencontrés sur divers sites après intempéries (sites prédéfinis en fonction des événements climatiques survenus sur le territoire lors des derniers exercices).

F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- CHEMINEMENTS PIETONNIERS : une rencontre est fixée au 18 février prochain avec les services de la D.D.T. quant aux deux études en cours (« Les Hélas » et « Le Haut Luain »).
- ECLAIRAGE PUBLIC : deux projets d'enfouissements des réseaux sont à l'étude (« Petit Luain » pour 2023 et ruelle de l'Isle Thimée / rue des Terres à l'Argent pour 2024).

Les dossiers correspondants devront être déposés prochainement auprès du S.I.E.I.L. pour une validation ultérieure. Si ces travaux se concrétisaient, il conviendrait par la suite de réhabiliter la voirie.

- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) : les procédures relatives à la révision allégée et la révision du règlement sont en cours, notamment la consultation des personnes publiques associées.
- POLICE MUNICIPALE : une réunion s'est déroulée dernièrement avec les services de police municipale de LOCHES pour proposer une éventuelle contractualisation sur le sujet (dossier à l'étude).
- PONTS ROMAINS : les aménagements paysagers sont toujours suspendus compte tenu de la période hivernale.
- RD 943 : une réunion relative à l'aménagement du carrefour avec DOLUS-LE-SEC a eu lieu dernièrement avec les services départementaux.

La possibilité d'y intégrer un passage piéton, doté de l'éclairage public correspondant, a été abordée au Conseil Départemental notamment en fonction des évolutions des circuits de ramassage scolaire.

- VILLADIM : les autorisations de travaux ont été obtenues pour le futur lotissement des Hélas.

G- Commission « Finances »

Monsieur le Maire fait un point sur les montants d'investissements (dépenses et recettes) 2021 à reporter sur le prochain exercice budgétaire.

OPERATIONS	COMPTES	DEPENSES	COMPTES	RECETTES	SUBVENTIONS
Eclairage Public			1322	4 700.00 €	CRST
Ponts Romains	2315	103 633,31 €	1322	26 600.00 €	CRST
				25 005.00 €	DRAC
			1323	29 244.00 €	FDSR
			1347	31 563.00 €	DSIL
TOTAL GLOBAL		103 633,31 €		117 112.00 €	

Il rappelle notamment ceux déjà prévus (fleurissement, réhabilitation de la maison médicale, peinture du restaurant scolaire, plan numérique ...) et mentionne une liste non exhaustive quant aux différents projets qui pourraient être inscrits au prochain budget.

Il conviendra aux commissions de compléter, de chiffrer et de définir les priorités et les orientations pour le prochain exercice 2022.

Il conclut en indiquant qu'il défendra de nouveau les 6 projets déposés auprès de la C.C.L.S.T. au titre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E.).

Délibération : Autorisation engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Monsieur le Maire présente cette disposition soumise à décision de l'assemblée délibérante.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette disposition (n° 2022-01-D01).

- *Délibération : Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. / 2022*

Monsieur le Maire signale que la demande de subvention doit être déposée pour le 14 janvier 2022 (dernier délai) et sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour entériner cette dernière (pièce à joindre impérativement lors du dépôt).

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner cette demande de subvention (n° 2022-01-D02).

- *Délibération : Demande de subvention au titre de la F.D.S.R. / 2022*

Monsieur le Maire indique que la demande de subvention a été déposée en date du 29 décembre 2021 et sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour entériner cette dernière (pièce à transmettre avant le 1^{er} mars 2022).

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette demande de subvention (n° 2022-01-D03).

- *Délibération : Renouvellement de la convention R.G.P.D. / C.C.L.S.T.*

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner le renouvellement de cette convention avec la C.C.L.S.T. (n° 2022-01-D04).

- *Délibération : Souscription « Soutenir SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL »*

Monsieur le Maire rappelle qu'une tornade a frappé la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et sa région le 19 juin dernier. Cette dernière a fait appel à la solidarité pour mettre le village en sécurité et remettre en état les bâtiments, les accès et les vignes après la dévastation.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider une subvention exceptionnelle (n° 2022-01-D05).

3. Questions diverses

Baisse de la population (chiffres I.N.S.E.E.)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des modalités d'estimation de la population pour la commune et précise qu'un prochain recensement interviendra en 2023.

La séance est clôturée à 22 h 30

Date du prochain conseil municipal : mercredi 09 février 2022 à 20 h 00